

Année scolaire 2024 / 2025

L'Association sportive du Lycée des Métiers Roberval s'adresse à tous les élèves de l'établissement souhaitant pratiquer une activité physique en plus de l'EPS obligatoire et de la section scolaire sportive escalade (sélection sur dossier)

Toutes les activités sont encadrées par les enseignants d'EPS du lycée des Métiers. et une fois inscrit(e) tu peux participer à tous les créneaux que tu souhaites (quand tu n'as pas cours les midis, et tous les soirs si tu veux !)

Nous proposons des activités

- Les midis (12h15 – 13h15)
- Sur la fin d'après midi (17h15 – 18h30) et
- Un créneau exceptionnel le lundi en soirée (19h15 – 20h30)

Exemples d'activités proposées: Escalade, Tennis de table, volley-ball, step, badminton, musculation, futsal,...

Pour certaines activités nous participons aux compétitions organisées par l'UNSS (Union National du Sport Scolaire).

Pour t'inscrire à l'AS il te suffit de remplir cette fiche d'inscription, y joindre un chèque de 20€ et signer la chartre.

(en y mettant au dos ton nom prénom et ta classe - Ordre du chèque: AS ROBERVAL.)

1 photo numérique sera prise par les enseignants pour votre licence UNSS.

Pour 20€ supplémentaires tu peux aussi te fournir le maillot officiel de l'AS du lycée. Tu peux l'acheter quand tu le souhaites une fois que tu es adhérent

Inscription à l'Association sportive du Lycée Roberval

Nom Prénom: CLASSE : DATE DE NAISSANCE : .../...../.....

N°Téléphone de l'élève (pour les convocations en compétitions):

Adresse mail du responsable légal (obligatoire) :

Autorisation parentale (pour les mineurs)

Je soussigné(e) père, mère, tuteur, représentant légal de l'élève de la classe de autorise celui (celle)-ci à participer aux activités de l'association sportive du lycée Roberval.

- J'autorise les enseignants et accompagnateurs à prendre des photos de mon enfant et à les diffuser (hall de l'établissement, site UNSS et presse) pour promouvoir l'association sportive et le sport scolaire.

A..... Le.....

Signature : / ...

Le droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Le RGPD :

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

Les Assurances & le Règlementaire :

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.